Etablissement Public
Foncier de Lorraine

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 10 DECEMBRE 2014

97ème REUNION

L'an deux mille quatorze, le 10 décembre à 14 H 30, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine s'est réuni à Pont-à-Mousson, dans les locaux de l'Etablissement.

Membres présents

M. BOLMONT	Président
M. STAUB	Premier Vice-président
MM. ARIES, CORZANI, JANNOT, LALANDRE, LECLERC et LIOUVILLE	Vice- présidents
Mmes DEAU, MARCHAL, RIBEIRO	Membres
MM. BÉGUIN, BENOIT, BERGE, CASONI, CAUSERO, CUNAT, DELVERT, HUMBERT, JACQUIN, KLAMMERS, NAHANT, PAQUET, PELLETIER, PERRIN A., PERRIN S., PISSENEM, ROUSSEL, TARANTOLA, et VINCHELIN	

Membres excusés

Mmes BOURSIER, GRIESBECK et VAÏSSE,	Membres
MM. ABATE, ARKER, BITTE, FRIANG, GOURLOT, GREMILLET, RENOUARD, SCHULER, SUCK, VAILLANT, VILADECAS et WERNER	

Autres participants à la réunion

Mme WALTNER - Secrétariat Général pour les Affaires Régionales
M. ANTOINE - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Mme DREYER et M. LANGE - Région Lorraine
M. PILLET - Contrôleur général économique et financier
M. GENDRE - Agent comptable de l'EPFL
M. TOUBOL - Directeur Général de l'EPFL
M. COURTIN - Directeur Général Adjoint de l'EPFL
MM. COMBE et PROTH - EPFL

Rue Robert Blum · BP 245 · 54701 Pont-à-Mousson Cedex - Téléphone : 03 83 80 40 20 · Fax : 03 83 80 40 21 · Courriel : contact@epfl.fr · www.epfl.fr
SIRET : 30136584700013 · APE : 4299Z · TVA Intracommunautaire : FR32301365847

M. BOLMONT ouvre la séance.

M. BOLMONT ouvre la séance. IL souhaite la bienvenue aux administrateurs présents et à Mme WALTNER, M. ANTOINE, M. PILLET et M. GENDRE. Il remercie également de leur présence Mme DREYER et M. LANGE.

Il prie d'accepter les excuses de M. le Préfet de la Région Lorraine, Mme la Secrétaire Générale pour les affaires régionales, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Moselle, MM. les Préfets de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et M. le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

M BOLMONT signale le retour au sein du Conseil de M. BERGE, désigné par la Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole en remplacement de M. HASSER. M. le Préfet de Région a pris un arrêté le 19/11/2014 actant de la nouvelle composition du Conseil d'Administration.

II propose ensuite d'attribuer les pouvoirs donnés par M. VILADECAS à M. ARIES, M. VAILLANT à M. LALANDRE, M. WERNER à M. CAUERO, M. RENOUARD à M. PELLETIER, M. GREMILLET à M. BEGUIN, Mme GRIESBECK à M. STAUB, M. BITTE à M. BERGE.

Pour terminer, M. LIOUVILLE a reçu pouvoir à la fois de M. ABATE, M. GOURLOT et Mme VAISSE. Conformément à l'article 4 du règlement intérieur, il ne peut recevoir qu'un seul pouvoir. M. BOLMONT demande à M. LIOUVILLE quel pouvoir il souhaite accepter. Il propose de retenir le premier arrivé, à savoir celui de M. ABATE. Les pouvoirs donnés par M. GOURLOT et Mme VAISSE ne sont pas attribués.

Le quorum est atteint.

Avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, M. BOLMONT passe la parole à Mme WALTNER pour qu'elle fasse état de l'avancement dans la préparation du nouveau décret de l'établissement.

Suite à la première consultation des collectivités concernées lancée en août 2013, M. le Préfet de Région a fait remonter un bilan en fin d'année 2013. Cela a déjà été évoqué lors du Conseil d'Administration de mars 2014. Une réunion interministérielle s'est tenue en juin 2014. Elle a pré-validé les propositions d'ajustements faites par M. le Préfet de Région.

Cependant, deux nouvelles dispositions ont dû être ajoutées à tous les projets de décret. La première concerne l'inscription systématique dans les conventions de portage l'obligation de rachat par les collectivités (ce qui est déjà pratiqué par l'EPFL) et la suppression de la garantie par les collectivités des emprunts contractés. La seconde soumet au contrôle économique et financier les entreprises et organismes dans lesquels un établissement détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

S'agissant de modifications substantielles, une nouvelle consultation a été lancée auprès des collectivités lorraines concernées. Elle a pris fin le 18 novembre. Le nouveau décret devrait paraître avant la fin de l'année.

Il n'y a pas de commentaires des administrateurs.

M. BOLMONT propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

1 – RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le projet de procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 15 octobre 2014 a été transmis à tous les administrateurs. Aucune demande de modification n'étant formulée, il est ratifié à l'unanimité.

2 – DISPOSITIONS D'ORDRE GENERAL

2-1-Bilan du PPI 2007-2014

M. TOUBOL prend la parole.

Le bilan du PPI 2007/2013 a été évoqué lors du Conseil d'Administration d'octobre 2014. Une version du bilan a été remise aux administrateurs. Il sera mis à jour avec les données du dernier trimestre 2014 et présenté dans sa version consolidée au premier Conseil d'Administration de 2015.

2-2-PPI 2015-2019

Le document qui est présenté aujourd'hui est le fruit de plus d'un an et demi de travail auquel les administrateurs ont été associés dans le cadre d'un groupe de travail qui s'est réuni à quatre reprises.

Le diagnostic, les enjeux et les politiques ont été présentés lors du Conseil d'Administration d'octobre 2014.

Aujourd'hui, quatre volets sont présentés :

- Les critères d'intervention
- Les modalités de portage
- La maquette financière
- Les modalités d'évaluation

Les critères d'intervention

Les critères d'éligibilité des projets au PPI 2015-2019 ont été établis, après échange avec les administrateurs et les services de l'Etat, sur la base des précédents critères en vigueur qui ont été adaptés.

Il est proposé que la conformité aux enjeux transversaux du PPI soit évaluée à travers trois critères :

- La compatibilité du projet avec les documents de programmation et de planification (SCOT, PLU, PPR,…),
- La limitation de l'étalement urbain : le positionnement du projet par rapport à l'enveloppe urbaine, la disponibilité de foncier ailleurs dans la commune, la présence de friches,

l'appréciation du projet par rapport à l'évolution démographique de la commune et de l'EPCI, le taux de vacance,
- L'approche financière et économique : le bilan économique de l'opération, l'existence d'un plan de financement.

S'agissant des interventions visant à constituer des réserves foncières, qu'elles soient en continuité de la tache urbaine ou en centre-bourg, elles devront s'intégrer dans un projet global de territoire et faire l'objet d'une réflexion au cas par cas.

Les autres critères détaillés figurent dans le document qui a été remis aux administrateurs.

Les conditions de portage et de cession des biens acquis par l'établissement

M. TOUBOL donne lecture du tableau ci-après :

	PORTAGE		CESSION	
	DUREE DE PORTAGE	TAUX D'ACTUALISATION	ANNUITES	INTERETS SUR ANNUITES (revente avec paiement fractionné)
Foncier cadre	5 ans (+ 5 ans)	- 0% pour les projets de logements sociaux * - 1% par an pour tout autre projet	- remboursement en 5 annuités maximum	- 0% pour les projets de logements sociaux, les friches, le renouvellement urbain - Autres projets : 1% /an
Foncier diffus Minoration foncière Foncier sensible	3 ans	- 0% pour les projets de logements sociaux - 3% par an pour tout autre projet - *Dérogation : 1% par an pour tout projet réalisé sur une friche*	- remboursement en 5 annuités maximum - *Dérogation : 10 annuités pour les PPRT*	- 0% pour les projets de logements sociaux, les friches, le renouvellement urbain - Autres projets : 3% / an

(dans le cadre d'un projet mixte incluant de l'habitat social, le principal % de surface induit le taux)*

Maquette financière

M. TOUBOL indique que pour préparer la maquette financière, dont une esquisse a été présentée au Bureau du 12 novembre, plusieurs données ont été prises en compte :

- les taux de prise en charge par l'établissement des différentes politiques :
    - Politique Friches : 80% EPFL / 20% collectivités (sauf travaux de déconstruction/désamiantage100% EPFL)
    - Immobilier industriel, centre-bourgs et risques technologiques: 50% EPFL / 50% collectivités

- la capacité de l'établissement à mettre en œuvre annuellement ses actions en foncier et en reconversion, sur la base de ce qui a été observé durant le PPI actuel :
    - En foncier 35 M€/an
    - En reconversion entre 15 et 18 M€/an

- Une capacité à mener des interventions exceptionnelles à hauteur de 30 M€ en cinq ans

Le budget (en dépenses) proposé pour la période 2015-2019 est de 338 M€ (soit en moyenne 67.6 M€/an). Il se décompose comme suit :

- 127 M€ pour solder les actions opérationnelles déjà engagées
- 141 M€ de dépenses sur des programmations opérationnelles nouvelles
- 30 M€ pour des interventions exceptionnelles, essentiellement foncières
- 40 M€ de frais de structure

M. TOUBOL présente ensuite par type d'action, les enveloppes prévisionnelles qui seront consacrées aux engagements sur la période 2015-2019 (380M€), ainsi qu'une estimation du taux moyen de prise en charge par l'établissement. Il fait lecture du tableau suivant :

	Programmations 2015-2019 (M€)	Estimations % moyens de prise en charge par l'EPFL
Foncier cadre	*188,0*	*100,0*
Foncier diffus		
Foncier sensible		
Réserves foncières	*2,0*	*100,0*
Minoration foncière	*10,0*	*67,0*
ACTIONS FONCIERES	**200,0**	
INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES	**30,0**	100,0
Reconversion des friches	*86,0*	*87,0*
Restructuration de l'Immobilier Industriel	*1,0*	*50,0*
Politique intégrée de restructuration des centres-bourgs	*3,0*	*50,0*
Risques technologiques	*2,0*	*50,0*
ACTIONS EN RECONVERSION	**92,0**	
Action foncière	*10,0*	*100,0*
Reconversion de friches	*8,0*	*90,0*
ACCOMPAGNEMENT DE L'EPA ALZETTE-BELVAL	**18,0**	
FRAIS DE STRUCTURE ET DE GESTION DU PATRIMOINE	**40,0**	**100,0**
TOTAL PPI 2015-2019	***380,0***	

Il précise cependant que ces chiffres pourront être soumis à des ajustements en fonction de futures discussions à intervenir sur la mise en place d'un nouveau Fonds Régional de Minoration Foncière et des négociations à intervenir sur le futur CPER 2015-2020.

M. TOUBOL passe ensuite à la présentation des recettes permettant de couvrir les 338 M€ de dépenses présentées précédemment. Elles se décomposent comme suit :

- Recettes de cessions foncières : 150 M€
- Taxe Spéciale d'Equipement (23 M€/an) : 115 M€
- Subventions (soldes des cofinancements CPER versés au titre du PPI 2007/2014) : 26 M€
- Trésorerie : 47 M€

Il ajoute enfin que 169 M€ resteront à prendre en charge dans le cadre du PPI suivant.

Modalités d'évaluation

M. TOUBOL présente ensuite une série d'indicateurs qui doivent permettre de rendre compte de l'activité de l'établissement sur des critères stratégiques et d'être utilisés comme des outils de pilotage et de management.

Les indicateurs suivants doivent permettre de suivre l'impact des interventions de l'établissement sur certains des enjeux transversaux :

- La définition de stratégies foncières avec les collectivités,
- L'impact des acquisitions réalisées par l'EPFL sur les extensions urbaines,
- La mise en œuvre de démarches coordonnées dans les centres-bourgs,
- La contribution à la création de logements.

Il ajoute qu'une réflexion reste à mener pour définir un indicateur permettant de suivre les logements effectivement réalisés par rapport à ceux conventionnés avec les collectivités ou les bailleurs.

Quatre indicateurs d'activité et de pilotage doivent permettre de fiabiliser le pilotage budgétaire et le suivi de l'activité de l'établissement :

- Exécution budgétaire de l'activité foncière,
- Exécution budgétaire de l'activité en reconversion,
- Suivi des conventions-cadre et des comptes rendu annuels d'activité (CRAC),
- Résorption du plan foncier et mise en œuvre des dispositions conventionnelles.

Enfin, trois indicateurs d'efficience et de qualité sont proposés pour évaluer le fonctionnement interne de l'établissement :

- Maîtrise des frais de structure,
- Paiement rapide des prestataires,
- Réponse à toutes les sollicitations et courriers reçus dans un délai satisfaisant.

M. TOUBOL ajoute qu'une réflexion est en cours pour définir un indicateur d'analyse du stock de l'établissement.

M. BOLMONT remercie M. TOUBOL pour sa présentation. Il souhaite, au nom du Conseil d'Administration, remercier toute l'équipe de l'établissement pour le travail réalisé, dans un cadre d'écoute et d'échanges aussi bien avec les administrateurs qu'avec les services de l'Etat.

Il indique que maintenant les administrateurs sont invités à voter pour approuver le document complet du PPI 2015/2019 mais aussi pour autoriser le Directeur Général à mener toutes négociations avec l'Etat, la Région Lorraine, et toutes autres collectivités locales, en vue d'inscrire tout ou partie de ce programme pluriannuel d'intervention dans un futur contrat de plan, et notamment les éventuelles conditions d'interventions et participations financières de l'établissement.

M. BOLMONT soumet au vote la délibération correspondante.

La délibération n°14/013 est adoptée à l'unanimité.

3 – DISPOSITIONS FINANCIERES

3-1-Budget rectificatif 2014 n°2

M. BOLMONT passe la parole à M. TOUBOL pour qu'il présente le point relatif au budget rectificatif n°2. Il s'agit d'une adaptation du Budget 2014, adopté par délibération n°13/22 du Conseil d'Administration du 18 décembre 2013. Il précise qu'une nouvelle version de ce budget rectificatif est remise sur table en séance.

Cette modification est nécessaire pour faire face aux acquisitions restant à réaliser d'ici la fin de l'année. Le montant inscrit sur ce compte au budget initial (39.53 M€) s'avère insuffisant car certaines opérations d'acquisitions ont porté sur des montants plus importants que budgétés (Europort, VEFA) ou n'étaient pas prévues en 2014 (PPRT Richemont Air Liquide, Thionville - Hôpital Beauregard, Briey - Stern).

Cette modification porte sur l'augmentation de 7.5 M€ du compte 601 « acquisitions foncières ». Il est porté à 46 994 500€.

M. BOLMONT soumet au vote la délibération.

La délibération n°14/014 est adoptée à l'unanimité.

3-2-Budget 2015

M. TOUBOL commente les informations essentielles du projet de budget 2015.

Il indique tout d'abord, qu'à périmètre constant (notamment hors frais liés à la gestion patrimoniale et hors participation au fonctionnement de l'EPA Alzette-Belval), les **frais de structure** (fonctionnement courant, personnel, investissement hors travaux d'extension du siège) sont en baisse (-2% pour un montant de 7,46 M€). Il convient de noter qu'un solde de 0.38 M€ figure au budget pour solder les marchés relatifs aux travaux d'extension et de réhabilitation.

L'effectif budgété pour 2015 est de **82** équivalents temps plein (ETP), stable par rapport à l'exercice 2014.

M. TOUBOL rappelle que le budget 2014 prévoyait 57 M€ de **dépenses d'activités**. Pour 2015, il est proposé d'inscrire 39 M€ pour les actions foncières, essentiellement au titre des acquisitions sous convention-cadre, 16.9 M€ pour la reconversion et 1.4 M€ pour les conventions de mandat, soit un budget prévisionnel global d'activités de 57.3 M€.

Les **cessions foncières** devraient être en très nette hausse par rapport à 2014, passant de 23.8 M€ (prévision à fin 2014) à 41.5 M€.

Les **recettes prévisionnelles** de l'année (environ 74.2 M€) devraient provenir essentiellement des cessions de terrains (41.5 M€), de la TSE (qu'il est proposé de maintenir à 23 M€) et des subventions (9,3 M€). Les intérêts sur créances, les produits des activités annexes et les produits financiers viennent compléter les recettes estimées.

Un **plan trimestriel d'évolution de la trésorerie** est ensuite présenté. Il tient compte de son niveau initial en janvier (69.3 M€), des dépenses et des recettes trimestrielles. Sur l'année, la trésorerie devrait diminuer d'environ 3,3 M€.

M. BOLMONT passe la parole à M. PILLET. Il indique que l'on peut se féliciter de la stabilité des frais de gestion courante. Il regrette qu'une nouvelle version du budget rectificatif comprenant 2M€ supplémentaires soit remise sur table. Il comprend néanmoins l'intérêt pour l'EPFL d'augmenter son volume d'acquisition. Il souhaite attirer l'attention des administrateurs sur le tableau des dépenses par destination nouvellement introduit par la réglementation budgétaire.

M. BEGUIN souhaiterait savoir comment est calculée la « participation des personnels aux résultats » qui figure au budget. M. COURTIN répond qu'en fonction de l'atteinte des objectifs fixés dans l'accord d'intéressement (délai de paiement, délai de réponse aux courriers, exécution budgétaire), une proportion de la somme inscrite (4% de la masse salariale) est répartie uniformément entre les personnels.

M. BOLMONT soumet au vote une délibération fixant :

- le montant de la TSE à recouvrer (23 M€),
- les dotations au comité d'entreprise (subvention de fonctionnement à hauteur de 0,2 % de la masse salariale et contribution aux activités sociales et culturelles à un minimum de 55 000 €),
- les interventions de l'EPFL sur ses fonds propres à hauteur de 38 080 000 € pour l'action foncière et 10 092 410 € pour les prestations de service,
- des dotations aux amortissements et provisions pour 3 655 000 €,
- le tableau détaillé des emplois,
- le budget 2015 tel que présenté.

La délibération n°14/015 est adoptée à l'unanimité.

3-3-Délibérations financières

M. TOUBOL présente ensuite plusieurs dispositions d'ordre financières.

Il est prévu de régulariser dans les écritures comptables les **plus ou moins-values** constatées à hauteur de 149.00 € et 11 313.60 €, pour des opérations soldées en patrimoine.

La délibération n°14/016 est adoptée à l'unanimité.

Pour poursuivre, M. TOUBOL présente une délibération relative à des **créances irrécouvrables**. Suite à un refus de succession ou en raison de la modicité des sommes (euro symbolique), 663.47 € ne pourront être récupérés par l'Etablissement dans le cadre de quatre opérations. Ces sommes restant à charge de l'Etablissement, il convient de régulariser les écritures en comptabilité. Le détail des sommes concernées figure dans le dossier de séance.

La délibération n°14/017 est adoptée à l'unanimité.

Deux délibérations (n°14/018 et 019) relatives à des **variations de provisions pour 2014 et 2015** sont ensuite présentées. Elles sont adoptées à l'unanimité.

Deux délibérations (n°14/020 et 021) relatives à des **dépréciations de stock** (une reprise de 570 784.80 € pour des terrains cédés à l'EPA Alzette-Belval sur Micheville, conformément à la convention FCXB02 du 24 mai 2012, et la constitution d'une provision de 70 000 € pour des terrains situés en zone de PPRI sur les communes de Flevy et Longeville-les-Metz) sont ensuite présentées. Elles sont adoptées à l'unanimité.

M. COURTIN, présente ensuite un bilan financier de l'opération d'extension du siège social de l'EPFL. IL rappelle que le conseil d'administration du 22 avril 2009 avait validé une enveloppe de travaux de 12.1 M€TTC (montant actualisé à juin 2014). A ce jour, 10.1 M€TTC ont été dépensés. Le budget alloué a donc été respecté.

Afin de solder les marchés en cours,

- il est proposé de passer une transaction avec la société Patrick Paul Michel pour un paiement soldant de 114 627.43 €HT; le montant des prétentions initiales de la société était de 190 658.44 €HT. Ce projet de transaction a reçu un avis favorable du contrôleur général économique et financier et a été accepté par la société ;
- il est proposé de passer une transaction avec la société Serrurerie Mosellane (ou son administrateur judiciaire) afin de réduire les pénalités initialement dues par la société de 63 936 € à 11 072 €. Ce projet de transaction a reçu un avis favorable du contrôleur général économique et financier et a été accepté par la société ;
- il est proposé de passer une transaction avec la société GTM Lorraine ; le montant des prétentions de la société est de 182 851,31€HT. Dans l'attente de l'analyse des éléments précis et factuels justifiant sa demande, il est proposé au conseil d'administration d'autoriser de passer, après avis du contrôleur général économique et financier, une transaction dans la limite du montant initialement demandé par la société ;
- une remise de pénalités de retard de 30 184 €HT est proposée après analyse de la réclamation de la société Eiffage Thermie Grand Est ;
- une remise de 83 018.67€ sur un total de 87 824 € des pénalités de retard est proposée après analyse de la réclamation de la société Schindler SA ;

L'exposé des détails et les projets de transactions figurent au dossier de séance.

M. LALANDRE souhaite savoir sur quelle prestation porte le litige avec la société Eiffage thermie.
M. COURTIN indique que cela concerne le réglage du système de chauffage.

M. BOLMONT propose au vote la délibération n°14/022. Elle est adoptée à l'unanimité.

4 – DISPOSITIONS TECHNIQUES

4-1-Convention-cadres

- ✓ **Communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson (opération n°F08FC40X001)**

Le 1er janvier 2014, la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson a été créée par la fusion des anciennes communautés de communes du Grand Valmon, du Froidmont, du pays de Pont-à-Mousson et des vals de Moselle et de l'Esch, ainsi que par l'intégration des communes de Pagny-sur-Moselle, Vandières, Villers sous Prény et Martincourt.

Les anciennes intercommunalités avaient signées des convention-cadres avec l'EPFL. Il convient aujourd'hui de regrouper au sein d'une même convention les divers engagements ainsi que les différents périmètres à enjeux qui étaient identifiés dans chacune des conventions. La parcelle section Z n°122 est par ailleurs ajoutée au périmètre MOU03.

La délibération n°14/023 est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **Avenants à diverses convention-cadres**

Une délibération est proposée pour une liste d'avenants dont les modifications conventionnelles proposées sont reportées dans le tableau en annexe du présent compte-rendu.

MM. DELVERT et PAQUET ne prennent pas part au vote. La délibération n°14/024 est adoptée.

4-2-Bilan des programmes de VEFA

M. TOUBOL précise qu'une nouvelle version du rapport est remise sur table. Il complète le rapport d'étape présenté au Conseil d'administration du 18 décembre 2013. M. TOUBOL rappelle ensuite que deux programmes se sont succédé.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie de 2009, un premier programme de VEFA a été mis en œuvre. Huit opérations ont permis de contribuer à un potentiel de 352 logements pour un montant de 43 121 000 €HT. La dernière acquisition a eu lieu en 2014 (OPH de Metz – ZAC de l'Amphithéâtre).

Le conseil d'administration du 12 décembre 2012 a approuvé des priorités d'intervention resserrées pour la mise en œuvre d'un nouveau programme de VEFA pour l'année 2013. Une enveloppe de 30M€ a été allouée. Six opérations ont été programmées pour un potentiel de 260 logements. Les conventions signées représentent 29 936 100 €HT.

Au regard du montant des économies sur loyers consenties par les bailleurs et dans l'objectif de faciliter le financement des opérations de logements sociaux dans des zones particulièrement tendues, il est proposé au conseil d'administration de valider les conditions de revente suivantes :

Bailleur	Numéro	Intitulé de l'opération	Nombre d'annuités	Taux d'intérêts sur annuités
Moselis	F08FC70E011	Audun-le-Tiche rue Ponsin	6	0%
Moselis	F08FC70E012	Saint Julien les Metz route de Bouzonville	8	
Moselis	F08FC70E013	Moulins les Metz rue de Chaponost	6	
OPHT	F08FC70R006	Manom lotissement les Barrières phase 1	5	
OPHT	F08FC70R006	Manom lotissement les Barrières phase 2	5	
MHT	F08FC70F007	Metz - XXème corps	5	
OPHT	F08FC70R003	Thionville Casemate Griesberg remplacée par Thionville Comte de Berthier	5	

Ces dispositions seront formalisées par des avenants aux diverses conventions.

En l'absence d'observation, M. BOLMONT propose aux administrateurs de prendre acte de ce bilan, de valider les conditions de cession présentées et de donner au Directeur la possibilité de signer en tant que de besoin des avenants pour chacune des conventions concernées.

Il soumet au vote la délibération n°14/025. Elle est adoptée à l'unanimité.

4-3-Convention de recherche et développement partagé avec le BRGM relative à la gestion des terres excavées sur le site de Micheville

Dans le cadre de sa mission d'appui à l'EPA Alzette-Belval, il est proposé que l'EPFL s'attache les services du BRGM dans le cadre d'une mission d'assistance technique en vue du traitement des terres polluées sur la friche de Micheville. Cette assistance porterait sur :

- l'analyse critique des données SSP disponibles et leur intégration dans un SIG,
- une expertise scientifique pour la définition d'une méthodologie de prélèvement et d'investigation nécessaire au déploiement de la démarche de gestion des terres excavées,
- une assistance pour la mise en place d'une plate-forme de gestion des terres excavées et la valorisation des matériaux issus de cette plateforme

Le comité de programmation des actions de service public du BRGM qui s'est tenu le 9 septembre 2014 à la DREAL Lorraine a retenu parmi les opérations classées en priorité 1 la demande de l'EPFL, ce qui permettra à l'établissement de bénéficier d'une décote de 20% sur le montant des prestations du BRGM à travers une convention de recherche et développement.
La mission d'assistance durera 24 mois pour un montant à la charge de l'EPFL de 95 840 € HT.

M. BEGUIN souhaite savoir si les activités du BRGM entrent dans le champ concurrentiel. M. TOUBOL précise que l'intervention du BRGM relève de son programme dit de « missions de service public », programmé sous l'égide de l'Etat. Il précise que le recours au BRGM s'est de toute façon imposé s'agissant de l'organisme indiscutablement le plus qualifié pour conduire cette mission.

M. BOLMONT soumet au vote la délibération n°14/026. Elle est adoptée à l'unanimité.

5 – POINTS D'INFORMATION

Point sur la Maîtrise des risques comptables et financiers (MRCF) et la cartographie générale des risques

Il s'agit de rendre compte aux administrateurs des actions menées en 2014 dans le cadre de la maîtrise des risques comptables et financiers. Le comité MRCF qui s'est réuni à trois reprises a pris la décision de travailler plus particulièrement sur deux processus : le processus organisationnel et le processus stock.

S'agissant du processus organisationnel, treize organigrammes fonctionnels ont été élaborés et communiqués aux agents. Ils ont donné lieu à l'identification de trois risques :

- des tâches bien identifiées mais des périmètres de tâches qui le sont moins ;
- des suppléances inexistantes ou floues dans de nombreux services ;
- des contrôles de supervision dont l'effectivité n'est pas assurée.

Ces risques seront intégrés à la cartographie générale des risques de l'établissement, de façon à faire le lien entre ces deux démarches convergentes, qui sera présentée au Conseil d'Administration du mois de mars 2015.

Pour ce qui concerne la maîtrise des risques liés aux opérations foncières et au stock, il convient de retenir qu'un progrès significatif a été accompli dans la connaissance fine du stock. Au 24 novembre 2014, il s'élève à 4974ha 59a 78ca. Le rapport remis aux administrateurs présente l'avancement de la mise en œuvre du plan foncier et les dispositions mises en œuvre pour disposer d'une appréciation qualitative et quantitative du stock et d'une évaluation des risques correspondants.

Compte-rendu de l'exercice du droit de préemption

Par délibération du 16 décembre 2009, le conseil d'administration a délégué au Directeur général ou son adjoint, l'exercice des droits de préemption dont l'établissement est titulaire ou délégataire et le droit de priorité dont il est délégataire. Il est prévu que le Directeur général rende compte de cet exercice au conseil d'administration à chacune des réunions.

Entre le 1er janvier et le 26 novembre 2014, dix décisions de préemption ont été prises. Le détail des décisions figure dans le dossier de séance et ont chacune fait l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et d'une publication sur le site internet.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BOLMONT demande aux administrateurs s'ils souhaitent débattre d'autres points. Aucune question n'est soulevée.

M. BOLMONT indique que le prochain conseil d'administration se tiendra probablement le 4 mars à 14h00. Un courrier sera transmis en début d'année pour en informer les administrateurs.

La séance est levée à 17h30.

Le Directeur Général de l'EPFL,	Le Président du Conseil d'Administration,
Alain TOUBOL	Jean-Paul BOLMONT

ANNEXE AU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 DECEMBRE 2014 – Avenants aux convention-cadres.

Collectivités concernées	Dates de signature	Types de modifications conventionnelles	Modifications proposées
CC DE MOSELLE ET MADON – Avenant n°4 F08FC40B001	12/07/2007	Modification de la liste des périmètres à enjeux	Ajout de deux périmètres à enjeux (Mar 33 et Xeu 10)
CA BAR LE DUC – SUD MEUSE Avenant n°1 F08FC50B001	14/06/2010	Prise en compte de la nouvelle dénomination de l'intercommunalité signataire Modification du périmètre d'étude Montant de l'enveloppe d'étude non précisé	Convention signée avec la Communauté de Communes de Bar-le-Duc en 2010 – Elle est dorénavant signée avec la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc – Sud Meuse suite à la fusion de la CC de Bar-le-Duc et de la CC du Centre Ornain, le 1er janvier 2013 15 communes ont aujourd'hui été étudiées (CC de Bar-le-Duc) ; il y a lieu d'étudier les 17 communes supplémentaires, issues de l'ancienne CC du Centre Ornain L'enveloppe d'étude est fixée à 35 000€ TTC
CA DU VAL DE FENSCH – Avenant n°3 F08FC70G001	03/06/2009	Modification de la liste des périmètres à enjeux	Ajout de deux périmètres à enjeux (UCK07 et NIL06) et fusion des périmètres NIL03 et NIL 04 dans un nouveau périmètre NIL07
CA PORTES DE France THIONVILLE – Avenant n°2 F08FC70B001	06/06/2007	Modification de la liste des périmètres à enjeux	Ajout de trois nouveaux périmètres (THI06, THIE07 et THI08)
CC DE CATTENOM ET ENVIRONS – Avenant n°1 F08FC70M001	17/09/2009	Modification de la liste des périmètres à enjeux	Ajout des périmètres suivants : ROD-10, ROD-11, HET-6 et modification du périmètre FIX-1
CC DU LUNEVILLOIS - Avenant n°1 F08FC40J001	26/01/2009	Modification de la liste des périmètres à enjeux	Ajout du périmètre LUN08
CC DU PAYS DE BRIEY – Avenant n°1 F08FC40I001	20/03/2008	Modification de la liste des périmètres à enjeux	Ajout du périmètre « Briey – pôle Stern »